

MAIRIE 18 Avenue de la Gare 54290 BAYON Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr www.mairie-bayon.fr

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16 Présents : 14 Absents : 1 Excusés : 1

Nombre de suffrages

exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation 24/02/2023

Date d'affichage 02/03/2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

02/03/2023

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

<u>Etaient présents</u>: Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe.

Etai(ent) excusé(s): Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Etai(ent) absent(s): Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme RAUMEL Karine

Vote du compte administratif conforme au compte de gestion de la commune 2022

Délibération n°2023 - 06

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

### <u>Investissement</u>

Dépenses	Prévu : Réalisé :	1 577 300,00 654 186,35
	Reste à réaliser :	385 885,38
Recettes	Prévu : Réalisé :	1 577 300,00
		889 264,77
	Reste à réaliser :	65 000,00

#### onctionnement

ronctionnement		
Dépenses	Prévu :	1 840 316,12
	Réalisé :	1 326 423,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 361 786,93
	Réalisé :	2 933 711,12
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

 Investissement :
 235 078,42

 Fonctionnement :
 1 607 287,43

 Résultat global :
 1 842 365,85

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2022 un excédent global de 1 842 365.85€. Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de la commune 2022.

Signature du secrétaire de séance :

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Bayon, Le Maire